

FACTURE N° 5060084

N/REF : 30/05/2025 9H35 C:024059 I:35670
V/REF : OSMIL807103109
V/Email reçu le Vendredi 30/05/2025 à 9H35

FONCIA GRENOBLE

**15, RUE LESDIGUIERES
B.P.343
38013 GRENOBLE CEDEX 01**

IMMEUBLE : RESIDENCE DU PARC
CHEMIN DE LA VIOLETTE
38430 MOIRANS

Fontaine, le 12 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 4 VIOLETTE - CAVES - CONTACT M.CASTAGNE 06 08 02 73 18
MOTIF : INTERVENIR POUR FUITE D'EAU SUR CANALISATION DANS LES CAVES
Donneur d'ordre : Mme F. TRUC

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Recherche de fuite d'eau dans les parties communes a l'intérieur de l'immeuble.

LE 10/06/2025 A 08H30:
INTERVENTION DEPUIS LES CAVES
FUITE SUR LE TE PVC DIAM 80
REPARATION PROVISOIRE AVEC MS9
PREVOIR REPRISE DE L'EVACUATION EAUX USEES EN PVC DIAM 80

OBSERVATIONS : AH LCOMPTER EMAIL en CC le 11/06/25 a 18H44 rosine.ganel@foncia.fr
AH LCOMPTER Email envoyé le 11/06/25 a 18H44 Mme F. TRUC

ATTENTION: L'INTERVENTION DE RECHERCHE DE FUITE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT

En effet, nous ne possédons pas le plan de l'installation et de ce fait nous agissons par sondages et recherches successives.
La durée de l'intervention est fonction de l'accessibilité au réseau de distribution (présence des occupants, facilité d'accès aux gaines techniques, réseau encastré ou apparent, ...) et de la distance entre la fuite et le lieu de la présence d'eau.
Ainsi, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions / déplacements que nous arrivons à déterminer l'origine exacte de la fuite.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,12	29,12
2,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 10/06	1	73,82	147,64
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	39,45	39,45
1,00	Cartouche(s) mastic	1	19,20	19,20
TOTAL H.T.				235,41
T.V.A. a 10,00%				23,54
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>258,95</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN